

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 mai 2010

Service instructeur
Mission Grands Equipements

N° CP-2010-7-3-1

Service consulté

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE
MULHOUSE-HABSHEIM**

Résumé : *Le syndicat mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim, dont notre collectivité est membre, a modifié ses statuts pour tenir compte de la fusion de la Communauté de Communes de l'Île napoléon avec la Communauté Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Le présent rapport vous propose d'entériner ces révisions des statuts.*

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Conseil Général est, avec la Communauté de Communes de l'Île Napoléon, membre fondateur du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Mulhouse-Habsheim. La participation du Département à cette structure commune est de 30 % et celle de la Communauté de Commune de l'Île Napoléon de 70 %.

En raison de la fusion de la Communauté de Communes de l'Île Napoléon avec la Communauté Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), le comité syndical du 4 mars 2010 a décidé de modifier ses statuts au niveau de sa composition et de son siège.

Les modifications statutaires adoptées par les délégués syndicaux devant être adoptées par les assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte, vous trouverez ci-dessous le détail de ces dernières.

Article 2 : composition

Les membres du syndicat mixte sont :

- Le Département du Haut-Rhin
- La Communauté d'Agglomération M2A (au lieu de *Communauté de Communes de l'Île Napoléon* précédemment).

Article 3 : siège

Le siège du syndicat est fixé à l'aérodrome, tour de contrôle (au lieu du *siège administratif de la Communauté de Communes de l'Île Napoléon*, précédemment). Il peut être transféré sur décision du comité syndical, prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, et entérinée par un arrêté préfectoral. Le syndicat mixte pourra tenir ses réunions soit au siège soit à tout autre endroit retenu par le Président.

Aucune autre modification n'est apportée à ces statuts en dehors de ces deux articles.

Je vous prie de bien vouloir approuver ces changements et d'en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER